

Un ordre professionnel en développement durable pour un essor de l'industrie des gaz de schiste.

Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques de la commission d'enquête sur le
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC

ANNEXE 1

Présenté au

Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par

Alain Lévesque

ANNEXE 1

Dans mon mémoire je fais référence au Global Reporting Initiative (GRI). Je vous présente ici un supplément d'informations pour accompagner votre lecture.

Le supplément sectoriel sur l'industrie du pétrole et des gaz n'est pas officiellement publié. Une première version a été rendue publique. Le GRI prévoit publier la version finale de ce supplément sectoriel en 2011 selon l'agenda présenté sur le site web du GRI :

<http://www.globalreporting.org/NR/rdonlyres/6ADFA7EB-1211-4E57-B063-BC7AB2B4A4C4/4801/SectorSupplementsCalendar.pdf>

L'information sur le supplément sectoriel pour l'industrie du pétrole et des gaz est disponible ici :

<http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/SectorSupplements/OilAndGas/>

Au Québec, l'industrie du pétrole et des gaz est régie par la loi des mines. La même loi qui régit les entreprises minières. Le GRI a publié la version finale du supplément sectoriel pour l'industrie des mines et des métaux en mars 2010. Bien que ce supplément sectoriel diffère de celui du secteur pétrole & gaz, il vous permettra d'estimer ce en quoi consiste un supplément ainsi que les aspects qui y sont couverts. Il est disponible sur le site web du GRI :

<http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/SectorSupplements/MiningAndMetals/MiningAndMetals.htm>

Le processus d'application à un niveau «application level» ainsi que celui de vérification d'un rapport en développement durable sont présentés sur le site web du GRI :

<http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/ApplicationLevels/>